

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A B C G - SIREN : 794755041		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				12 750)	DA	12 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	0)	DC	0
	Réserve légale (3)					DD	1 275
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	0)	DG	718 337
	Report à nouveau					DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	153 452
	Subventions d'investissement					DJ	0
	Provisions réglementées					DK	0
	TOTAL (I)					DL	885 815
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	0
	Avances conditionnées					DN	0
	TOTAL (II)					DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0
	Provisions pour charges					DQ	0
	TOTAL (III)					DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	25 000
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0)	DV	2 977
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	23 372
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	163 007
	Dettes fiscales et sociales					DY	102 662
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0
	Autres dettes					EA	13 220
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	0
TOTAL (IV)					EC	330 237	
Ecart de conversion passif					ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	1 216 052	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0
			- Écart de réévaluation libre			1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	330 237
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	0

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/10/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/11/2023** à **31/10/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 216 051,83 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **153 452,14 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	186 491			186 491
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	27 704			27 704
Autres immobilisations corporelles	128 361	9 855		138 215
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 069	3 685		15 754

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	15 651	3 842		19 493
Autres	76 406	13 253	0	89 659
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	15 754	15 754		
Clients douteux				
Autres créances clients	89 484	89 484		
Personnel et comptes rattachés	1 396	1 396		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	39 634	39 634		
TVA	11 088	11 088		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	55 582	55 582		
Charges constatées d'avance	11 109	11 109		
TOTAL	224 048	224 048		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	11 109	
TOTAL	11 109	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	1 275	12 750,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	1 275	12 750,00

Capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	12 750				12 750
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	1 275				1 275
Autres réserves	827 620			-109 283	718 337
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes				380 000	
Résultat de l'exercice	270 717	153 452		-270 717	153 452
TOTAL	1 112 362	153 452			885 815

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	25 000	25 000		
Emprunts et dettes financières divers	1 900	1 900		
Fournisseurs et comptes rattachés	163 007	163 007		
Personnel et comptes rattachés	42 440	42 440		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	21 269	21 269		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	35 322	35 322		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 630	3 630		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 077	1 077		
Autres dettes	36 592	36 592		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	330 237	330 237		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...	1 077			

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	2 406 521		2 406 521
TOTAL	2 406 521		2 406 521

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 521	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	20 237	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	6 462	
État - Charges à payer	2 424	
TOTAL	32 644	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	6 714	
TOTAL	6 714	

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	1		1
Non-cadres	8		8
Employés		1	1

A B C G

Société par actions simplifiée
Au capital de 12 750 euros
Siège social : 27 Quai Romain ROLLAND, 69005 LYON
794 755 041 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 octobre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 153 452,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	153 452,14 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	52 500,00 euros
Soit 41,18 euros par action	
Le solde	100 952,14 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 819 289,61 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 52 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	380 000,00	380 000,00	0,00
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	Néant	Néant	Néant

Certifié conforme
Le Président